

**115 ans d'enseignement social de l'Eglise catholique
(de Léon XIII à Jean-Paul II)**

Juillet 2009

rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles



Avec le soutien de la Communauté française 

Centre AVEC ASBL, rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles
Tél. : +32/(0)2/738.08.28 – <http://www.centreavec.be>

Présentation de l'encyclique sociale de Benoît XVI

La doctrine sociale de l'Église.

Ce qu'on appelle traditionnellement la doctrine sociale ou l'enseignement social de l'Église trouve son point de départ dans la célèbre encyclique de Léon XIII *Rerum Novarum* (des choses nouvelles) dont le titre (les premiers mots) renvoie aux « dangereuses innovations » de l'époque mais qui a eu, concrètement, un impact de nouveauté et d'ouverture dans l'histoire de l'Église et de la société, en ouvrant la voie à un mouvement social chrétien.

D'autres documents pontificaux importants ont suivi, dont toute une série célèbrent les anniversaires de l'encyclique fondatrice. Autour de ce fil conducteur, foisonne tout un ensemble de textes publiés par des conseils pontificaux, par des conférences épiscopales, par des évêques particuliers... En 2005, le Conseil pontifical Justice et Paix, répondant à une demande du pape Jean Paul II, a publié un ample *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*¹. Il s'agit d'un exposé suivi et structuré, mettant bout à bout les citations, dûment référencées, et complété par un index par mots-clés fort complet. C'est un instrument de travail fort précieux mais qui a l'inconvénient d'estomper les accents propres de chaque document et l'évolution de la pensée d'une époque à l'autre. Le parcours succinct que nous présentons ici en vue de situer la nouvelle encyclique tentera plutôt de replacer chaque document majeur dans son contexte historique et doctrinal, de dégager l'enseignement essentiel et l'accent original de chacun d'eux, avant de relever, en conclusion quelques constantes (qui feront éventuellement l'objet d'une note plus approfondie).

Le document fondateur : l'encyclique de Léon XIII : *Rerum Novarum*

Du point de vue du contenu, l'Église n'a pas attendu le XIXe siècle et le pape Léon XIII pour promouvoir une conception des rapports sociaux. La référence première et toujours incontournable est évidemment la Révélation, en particulier les Évangiles. Et, sur ce fondement les Pères de l'Église, puis la théologie scolastique ont dégagé au fil des temps un corps de doctrine qui a fortement influencé l'évolution de la société, particulièrement dans l'Occident chrétien. Les références à la Somme Théologique de Saint Thomas d'Aquin abondent dans les documents pontificaux. Mais Léon XIII a été le premier à exposer avec l'autorité du Saint Siècle un ensemble doctrinal sur un aspect au moins de l'organisation de la société de son temps, en l'espèce « le régime économique moderne »² abordé sous l'angle de « la condition des travailleurs ».

Après le pontificat de Pie IX, figé dans une opposition totale au monde moderne, Léon XIII entrouvre l'Église à la réalité de ce monde qu'il entend reconnaître et rencontrer. Avant *Rerum Novarum* il a déjà consacré des encycliques à la « souveraineté politique » (*Diuturnum*, 1881), à la « constitution chrétienne des États » (*Immortale Dei*, 1885) et à la liberté humaine » (*Libertas praestantissimum*, 1888). En 1892, il a écrit en français l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* où il invite l'Église de Œuvre à se rallier à la

¹ Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*. Bayard, Fidélité, 2005, 530 p.

² L'expression est empruntée à une note de Mgr P.TIBERGHINI dans une réédition de l'encyclique par l'Action populaire, 10^e édition, Paris, Spes, 1932, p.6, note 1.

république³. Mais c'est *Rerum Novarum* qui aura de loin le plus grand retentissement. Les « choses nouvelles », ce sont les innovations qui bouleversent la société et la rendent conflictuelle. Le pape dénonce « la situation d'infortune et de misère imméritée » (2) dans laquelle l'évolution de l'économie a plongé les « hommes des classes inférieures » ; il craint peut-être plus encore le tort que cause à ceux-ci le « faux remède » du socialisme. Le socialisme visé par l'encyclique veut supprimer toute propriété privée de biens. En cela il est nuisible à l'ouvrier qui aspire légitimement à acquérir un bien propre, il est injuste parce que la propriété privée est un droit humain fondamental et il est dangereux pour la société.

En regard de ce « faux remède », le pape propose les vrais remèdes : il détaille successivement le rôle de l'Église, celui de l'État et celui des Associations professionnelles. L'exposé du rôle de l'Église est extrêmement traditionnel dans le rappel qu'il fait de son enseignement : les inégalités entre les humains sont une nécessité naturelle ; le travail pénible « est devenu après le péché une nécessité, imposée comme une expiation et accompagnée de souffrance » (15)⁴ ; les deux classes ne sont pas ennemies l'une de l'autre mais elles sont destinées à s'unir harmonieusement. À cet effet, l'encyclique rappelle les devoirs respectifs des ouvriers et des patrons et invite les uns et les autres à l'amour fraternel. C'est quand elle aborde le rôle de l'État et celui des associations que l'encyclique devient novatrice. Contre la conception libérale de l'État, simple gardien de l'ordre public, elle affirme qu'il doit non seulement servir l'intérêt commun mais veiller à ce que tous y aient part, et donc « prendre les mesures voulues pour sauvegarder la vie et les intérêts de la classe ouvrière » (27). L'État a donc le droit et le devoir d'intervenir dans l'ordre économique, notamment en ce qui concerne les conditions de travail, le temps de travail, le travail des femmes et des enfants, le juste salaire. Quant aux associations, l'encyclique affirme qu'elles sont de droit naturel, elle revendique leur indépendance à l'égard de l'État, souligne leur importance dans la société ; enfin, malgré un peu de nostalgie à l'égard des anciennes corporations, elle reconnaît la légitimité d'associations qui regroupent les seuls ouvriers. C'est un point sur lequel plusieurs penseurs sociaux éminents avaient insisté auprès du Saint Siècle et qui ouvre la porte à un syndicalisme chrétien. C'est ainsi que *Rerum Novarum* est devenue la référence incontournable et une sorte d'étendard du Mouvement Ouvrier et Social chrétien⁵.

***Quadragesimo Anno* de Pie XI : instaurer un ordre social chrétien.**

En 1931, le pape Pie XI prend occasion du 40^e anniversaire de *Rerum Novarum* pour s'exprimer solennellement sur les problèmes de la société et réaffirmer la vision chrétienne. Nous sommes, rappelons-le, dans la « grande crise » économique qui a éclaté en 1929. Le pape commence par célébrer l'encyclique de son prédécesseur qui a créé une véritable science sociale catholique ; il en rappelle aussi les effets et reflète ainsi 40 ans de mouvement social chrétien. Réaffirmant le droit et le devoir du Saint Siècle de s'exprimer sur les problèmes

³ Sur le pontificat de Léon XIII, et plus généralement sur les grandes caractéristiques des pontificats de l'époque contemporaine, on consultera avec profit l'ouvrage d'Henri TINCQ, *Ces papes qui ont fait l'histoire. De la Révolution à Benoît XVI*. Paris, Stock, 2006

⁴ Un peu plus loin, l'encyclique stigmatise ainsi les socialistes : « ...s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, tout adonnée au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches d'où sortiront pour l'avenir des calamités plus terribles que celles du présent » (ib.)

⁵ Au-delà sans doute de ce que le Pontife lui-même avait envisagé et accepté. On peut rappeler ici un épisode douloureux de l'histoire sociale de ce temps. L'abbé Daens, pionnier de l'action sociale auprès des ouvriers du textile à Alost en Belgique, parti à Rome pour plaider sa cause auprès du pape, encouragé par la publication de l'encyclique, ne fut pas reçu.

sociaux et économiques, il reprend plusieurs points traités par *Rerum Novarum* pour confirmer son enseignement et dissiper certains doutes. Est ainsi explicitée la pensée de l'Église sur le droit de propriété (contre certains théologiens qui subordonnent ce droit à son bon usage), sur l'accès à la propriété comme moyen de relèvement du prolétariat, sur le juste salaire qui doit être familial et permettre à la mère de se consacrer à son foyer. Mais le salaire est aussi déterminé par les exigences du bien commun : c'est à ce propos que le pape évoque la plaie du chômage, provoqué à son avis, au moins partiellement, par des salaires trop bas ou trop élevés qui contribuent au dérèglement de l'ordre économique (81). L'encyclique insiste ensuite sur l'importance des « groupements d'ordre inférieur » ou « corps professionnels » qui jouent un rôle utile entre les individus et l'État « selon le principe de la fonction supplétive de toute collectivité »⁶.

Dans une troisième partie, le pape aborde les « profonds changements survenus depuis Léon XIII ». Transformation du régime économique d'abord. Il s'agit bien du régime capitaliste, défini comme « le régime dans lequel les hommes contribuent ... à l'activité économique, les uns par les capitaux, les autres par le travail ». Ce régime n'est pas à condamner en lui-même mais il a connu une évolution qui le déséquilibre et le corrompt en concentrant le pouvoir entre les mains de quelques-uns qui cherchent uniquement le plus grand profit. La description que l'encyclique fait du capitalisme réel de l'époque est très dure, elle reflète la montée des inquiétudes à quelques années de la seconde guerre mondiale⁷. Mais le petit paragraphe 118 sur les « remèdes » reste tout-à-fait général ; la vraie réponse vient plus loin dans le long développement final sur « la réforme des mœurs ». Avant cela, Pie XI s'intéresse à la « transformation du socialisme ». Il note sa division en deux partis, le communisme, caractérisé par le radicalisme de ses objectifs et la violence de ses méthodes et le parti « plus modéré », « qui a conservé le nom de socialisme ». Le premier est complètement diabolisé⁸ ; quant au second, le pape constate qu'en transformant la lutte des classes en une « légitime discussion d'intérêts » et le rejet de la propriété privée des moyens de production en critique de la « prépotence sociale que celle-ci s'arroe », il se rapproche en fait de « ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens ». Pie XI n'en exclut pas moins toute possibilité de rencontre avec lui « sur une voie moyenne », car le socialisme a de l'homme et de la société une conception inconciliable avec le christianisme authentique.

Enfin le seul remède à la crise de la société est « le retour à la vie et aux institutions du christianisme » (Pie XI cite ici *Rerum Novarum*, n°22). L'encyclique décrit encore une fois l'évolution fatale à laquelle conduit la soif des richesses et en particulier comment cette corruption du régime capitaliste entraîne dans sa ruine morale le monde des travailleurs. C'est ici que vient la phrase célèbre : « La matière inerte sort ennoblée de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent » (146). Puis elle développe ce qu'on pourrait

⁶ L'encyclique consacre quelques paragraphes aux corporations que l'État fasciste italien avait instituées comme pièce essentielle du nouvel ordre social. L'avis est nuancé et comporte des réserves. On ne peut pas dire que le pape ait promu cette institution. Par ailleurs, la question des syndicats ouvriers comme tels, où la prise de position de Léon XIII avait été importante, est laissée dans l'ombre.

⁷ Il est intéressant de relire cette encyclique, écrite deux ans après l'éclatement de la « grande crise » du XXe siècle, au moment où nous vivons la nouvelle crise du capitalisme mondialisé. Citons seulement une phrase : « ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir... ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique, dont ils tiennent la vie entre leurs mains si bien que sans leur consentement nul ne peut respirer » (114).

⁸ « ...là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire et qui tient du prodige, comme en témoignent les épouvantables massacres qu'il a accumulés dans d'immenses pays de l'Europe orientale et de l'Asie... » (120).

appeler un programme de rechristianisation de la société et l'encyclique se termine sur la description et la promotion de l'action catholique comme « la voie dans laquelle nous devons nous engager... Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants » (152). Nous avons là la note caractéristique de l'enseignement de Pie XI, dont l'action catholique a été la grande idée et le vœu le plus cher⁹.

On ne peut omettre de rappeler les deux grandes encycliques par lesquelles, dans la montée des tensions qui aboutiront à la seconde guerre mondiale, Pie XI a dénoncé les deux fléaux qui menaçaient l'avenir du monde : *Mit brennender Sorge* (17 mars 1937) sur le nazisme et *Divini Redemptoris* (19 mars 1937) sur le communisme.

Continuité et transition : les radio-messages et les discours de Pie XII

Pie XII n'a pas écrit d'encyclique sociale. Mais il a envoyé régulièrement des « radio-messages », notamment à l'occasion de la Noël, chaque année, de 1939 à 1955. Il a aussi multiplié les discours par lesquels, recevant les visiteurs les plus divers, il leur adressait, au delà des banalités de bienvenue, un enseignement précis concernant leurs métiers, leurs fonctions ou leurs engagements. Un radio-message de 1941 célèbre le 50^e anniversaire de *Rerum Novarum* : il apporte des précisions sur le thème de la destination universelle des biens – mais souligne aussi l'importance sociale de la propriété privée – et sur le droit de la famille. Un autre thème qui revient souvent est celui de l'ordre juridique international. Il faut enfin signaler le radio-message de Noël 1944, premier document pontifical qui prend explicitement parti pour la démocratie. Toutes ces interventions de Pie XII constituent un ensemble doctrinal important qui confirme les acquis sans ouvrir des pistes nouvelles : la perspective est celle d'une réaffirmation solennelle de la vérité catholique, d'une dénonciation du communisme athée et d'une profonde méfiance par rapport à l'évolution de la société. La condamnation de l'expérience des prêtres ouvriers (1954) fut un des effets douloureux de cette difficulté d'accepter le monde moderne.

L'ouverture au monde : Jean XXIII et le Concile Vatican II

Élu le 29 octobre 1958, à 78 ans, accueilli comme un « pape de transition », Jean XXIII va amener un souffle nouveau¹⁰ et jeter sur son temps un autre regard. Dès le 25 janvier 1959, à la surprise générale, il annonce la convocation d'un Concile. Avant même l'ouverture de celui-ci, il publie l'encyclique *Mater et Magistra* (15 mai 1961), puis deux ans plus tard, entre la première et la deuxième session du Concile, *Pacem in Terris*. Les deux documents majeurs du Concile qui concernent directement la société humaine, la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* sur l'Église dans le monde de ce temps et la Déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse, ont été promulgués par Paul VI au terme de la dernière session du Concile, le 7 décembre 1965.

L'encyclique *Mater et Magistra* célèbre le 70^e anniversaire de *Rerum Novarum* : elle commence par rappeler la résonance exceptionnelle de celle-ci et évoque aussi, dans la foulée, *Quadragesimo Anno* (1931) et le radiomessage de Pie XII à la Pentecôte de 1941. Tenant compte des profonds changements du monde dans la dernière décennie, elle confirme et

⁹ Alors que l'abbé Daens, malgré *Rerum Novarum*, n'avait pas été reçu par Léon XIII, Pie XI accueillit chaleureusement et soutint ouvertement Joseph Cardijn, fondateur de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

¹⁰ Henri Tincq donne comme titre au chapitre qu'il lui consacre : « Le vieux pape qui a rajeuni l'Église ». *Ces papes qui ont fait l'Église, o.c.*, p. 249.

précise d'abord plusieurs aspects de la doctrine sociale traditionnelle : rapports entre l'initiative personnelle et l'intervention des pouvoirs publics (insistance sur le « principe de subsidiarité » déjà mis en lumière par Pie XI) ; juste rétribution du travail ; participation active des travailleurs à la responsabilité des entreprises ; diffusion effective de la propriété. L'encyclique ne parle plus du socialisme mais s'étend longuement sur la « socialisation » qui est « un des aspects caractéristiques de notre époque » et qui « peut et doit être réalisée de manière à en tirer les avantages qu'elle comporte et conjurer ou comprimer ses effets négatifs »¹¹. Dans une troisième partie, l'encyclique aborde de nouveaux aspects de la question sociale. Il s'agit d'abord des rapports entre les divers secteurs économiques à l'intérieur des économies nationales, et Jean XXIII se préoccupe particulièrement de l'agriculture, secteur sous-développé¹². On en vient ensuite aux relations entre pays inégalement développés. La vision présentée ici reflète les idées du temps : le sous-développement est un retard, « un régime économique primitif et arriéré » auquel il est urgent de porter remède par toutes les formes de coopération. L'encyclique invite les États économiquement plus développés au désintéressement dans cette aide et met en garde contre ce qui serait une forme nouvelle de colonialisme. Mais face aux voix qui s'élèvent pour alerter contre une croissance démographique qui mettrait en danger la subsistance des générations à venir, l'encyclique ne se contente pas de condamner toute atteinte éventuelle à la vie humaine ; elle professe aussi une confiance illimitée dans les ressources de l'esprit humain pour « inventer les instruments aptes à procurer les biens nécessaires à la vie ». La dernière partie de l'encyclique adresse aux chrétiens une vibrante exhortation à connaître la doctrine sociale de l'Église et à la mettre en pratique dans des engagements concrets¹³.

Avec le ton paisible et positif qui lui est propre, *Mater et Magistra* récapitule en fait tout l'enseignement des encycliques sociales qui l'ont précédée. *Pacem in Terris* ouvre des voies résolument nouvelles. La vision d'ensemble et le vocabulaire restent traditionnels. Citons seulement la première phrase qui donne son titre à l'encyclique et trace le cadre général : « La paix sur la terre, objet du profond désir de l'humanité de tous les temps, ne peut se fonder ni s'affermir que dans le respect absolu de l'ordre établi par Dieu ». Au centre de cet ordre, il y a la personne humaine, sujet de droits et de devoirs. Par ce biais, Jean XXIII introduit un développement sur les droits humains, reconnaissant ainsi pour la première fois et accueillant dans l'enseignement de l'Église cette acquisition capitale de l'humanité moderne. Certes il fait suivre cet exposé des droits des êtres humains par un rappel symétrique de leurs devoirs. Mais le chapitre se termine sur une note résolument positive : le pape relève trois « signes des temps » ou « traits qui caractérisent notre époque » et dans lesquels il voit la promesse d'une société meilleure : la promotion économique et sociale des classes laborieuses, l'entrée de la femme dans la vie publique et la fin de la colonisation. « Maintenant, proclame-t-il, s'est propagée largement l'idée de l'égalité naturelle de tous les hommes... Voilà qui représente une étape importante sur la route conduisant à une communauté humaine établie sur la base des principes que nous avons rappelés ».

¹¹ Cette formulation qui est un peu, avouons-le, une lapalissade est caractéristique du ton de l'encyclique qui, tout en restant très traditionnel, est délibérément positif dans son approche de son temps. On peut en rapprocher la phrase suivante qui vient un peu plus loin, à propos du droit de propriété : « Des mouvements sociaux et politiques qui se proposent de concilier dans la vie commune justice et liberté, hier encore nettement opposés à la propriété privée des biens de production, aujourd'hui mieux instruits de la réalité sociale, reconsidèrent leur position » (p.37).

¹² On se rappellera que la « Politique agricole commune » européenne a été décidée au traité de Rome en 1957 et mise en œuvre en 1962.

¹³ En venant aux suggestions pratiques, le pape préconise la méthode chère à la JOC : « voir, juger, agir ».

Les trois parties suivantes concernent, respectivement, les rapports entre les hommes et les pouvoirs publics au sein de chaque communauté politique, les rapports entre communautés politiques et les rapports des individus et des communautés politiques avec la communauté mondiale ; chaque partie se termine par un relevé des signes des temps. Pour le premier point, le pape rappelle l'origine divine de l'autorité : il précise que cette origine « n'enlève aucunement aux hommes le pouvoir d'élire leurs gouvernants, de définir la forme de l'État ou d'imposer des règles et des bornes à l'exercice de l'autorité », bref que cette doctrine « convient à toute espèce de régime vraiment démocratique ». Mais il ne va pas plus loin : la démocratie reste un régime possible entre d'autres... Plus loin cependant, et c'est un signe des temps, le pape note que « les hommes de notre temps ont acquis une conscience plus vive de leur dignité » et que cela « les amène à prendre une part active aux affaires publiques ». En ce qui concerne les rapports entre les communautés politiques, c'est un plaidoyer pour le désarmement, la conciliation, la coopération pour le développement. La quatrième partie enfin appelle à l'avènement d'une autorité publique aux dimensions mondiales qui devrait être constituée par un accord unanime et qui prendrait en charge le bien commun universel, en respectant, bien entendu, le principe de subsidiarité. Les signes des temps, au terme de cette partie, sont la fondation de l'O.N.U en 1945 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948¹⁴. Dans une dernière partie, consacrée aux directives pastorales, le pape engage fortement les catholiques à participer activement à la gestion des affaires publiques. Il jette un regard nouveau sur la collaboration des catholiques avec des chrétiens séparés ou des non chrétiens. « C'est justice, dit-il, de distinguer entre l'erreur et ceux qui la commettent » et encore : « On ne peut identifier de fausses théories philosophiques sur la nature, l'origine et la finalité du monde et de l'homme, avec des mouvements historiques fondés dans un but économique, social, culturel ou politique, même si ces derniers ont dû leur origine et puisent leur inspiration dans ces théories » (159). Il ouvre ainsi la porte à l'engagement des catholiques avec les autres dans le combat social et la construction de la cité. Adressée, non seulement, comme à l'ordinaire, aux pasteurs et à tous les fidèles du monde entier mais aussi « à tous les hommes de bonne volonté », l'encyclique se termine en implorant du Dieu très haut, pour ceux-ci, bonheur et prospérité.

Par la Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, le deuxième Concile du Vatican entend s'adresser à tous les hommes pour leur exposer comment il envisage la présence et l'action de l'Église dans le monde d'aujourd'hui. Après un exposé préliminaire qui évoque les espoirs et les angoisses de ce monde, ses mutations ; ses déséquilibres, ses aspirations, il comporte deux parties. La première développe la vision chrétienne de la personne, de la communauté et de l'activité humaine dans l'univers et définit le rôle de l'Église dans le monde de ce temps. La deuxième partie aborde plus en détail différents aspects de la vie : le mariage et la famille, la culture, la vie économique-sociale, la communauté politique et enfin la paix et la communauté

¹⁴ Dernier indice de la méfiance de l'Église à l'égard de la Déclaration, le pape confesse : « Nous n'ignorons pas que certains points de cette Déclaration ont soulevé des objections et fait l'objet de réserves justifiées » (il ne les rapporte pas). Mais il continue : « Nous considérons cette Déclaration comme un pas vers l'établissement d'une organisation juridico-politique de la communauté mondiale. (Elle) reconnaît solennellement à tous les hommes, sans exception, leur dignité de personnes ; elle affirme pour chaque individu ses droits de rechercher librement la vérité, de suivre les normes de la moralité, de pratiquer les devoirs de justice, d'exiger des conditions de vie conformes à la dignité humaine... »

des nations. Dans cette reprise assez exhaustive de l'enseignement de l'Église sur la vie en société, on relèvera l'insistance sur la destination universelle des biens (69), sur la collaboration de tous à la vie publique (75) et sur l'absolue nécessité d'éviter la guerre (79-82). S'inscrivant délibérément dans l'esprit d'ouverture inauguré par Jean XXIII, la Constitution *Gaudium et Spes* noue un dialogue et entend instaurer une collaboration avec le monde. Malgré son intitulé « l'Église dans le monde de ce temps », explicitement préféré à « l'Église et le monde de ce temps », la perspective est bien celle d'un face à face amical.

La déclaration *Dignitatis Humanae* sur la liberté religieuse est sans doute le plus innovant des textes conciliaires – même s'il est solidement fondé dans le meilleur de la Tradition. Il met en relief le caractère souverain de la conscience, signe et expression par excellence de la dignité de l'être humain. Celui-ci a le devoir de chercher la vérité mais « la vérité ne s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance ». En affirmant ainsi avec force le principe universel de la liberté religieuse, l'Église renonce à toute situation privilégiée dans la société, vestige de l'ancienne chrétienté. Elle se situe en toute vérité « dans le monde de ce temps » (et non plus en face de lui).

Paul VI : nouveaux problèmes et nouvelles ouvertures

Succédant à Jean XXIII, le 21 juin 1963, en plein milieu du Concile, c'est le pape Paul VI qui en promulgue les derniers documents, parmi lesquels la Constitution *Gaudium et Spes* et la Déclaration sur la liberté religieuse (1965). Deux ans plus tard, il écrit l'encyclique *Populorum Progressio*. En 1971, il s'inscrit à son tour dans la série des anniversaires de *Rerum Novarum* mais il innove dans la forme, remplaçant l'encyclique par une « lettre apostolique » adressée au cardinal Maurice Roy, président de la Commission Pontificale « Justice et Paix » et du Conseil des Laïcs, deux institutions créées dans la mouvance du Concile.

Jean XXIII, puis le Concile avaient déjà touché à la question du développement, exhortant à l'entraide désintéressée entre les pays plus avancés et les pays moins développés économiquement et socialement. Au Concile, des voix s'étaient élevées pour mettre au centre des préoccupations le souci des plus pauvres. Mais, dans une période de prospérité économique et de progrès social dans le monde occidental, la Constitution *Gaudium et Spes* avait plutôt mis l'accent sur la réconciliation avec le monde moderne. Alerté par les inégalités criantes et les injustices du monde, Paul VI aborde directement la question du développement des peuples. « Les peuples de la faim, déclare-t-il d'emblée, interpellent aujourd'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence » et dès lors, « le fait majeur dont chacun doit prendre conscience est que la question sociale est devenue mondiale » (3). La première partie de l'encyclique, sous le titre « Pour un développement intégral de l'homme », présente la vision chrétienne du développement : il ne peut se réduire à la simple croissance économique mais il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout l'homme et tous les hommes ». Ou encore permettre « le passage, pour chacun et pour tous, de conditions moins humaines à des conditions plus humaines ». La réalisation de cet « humanisme plénier » implique le rappel de beaucoup de points traditionnels de la doctrine sociale, comme la destination universelle des biens ou la critique des excès du capitalisme libéral ; notons aussi un paragraphe sur la légitimité et même l'utilité d'un pluralisme des organisations professionnelles et syndicales. La seconde partie est consacrée au « développement solidaire de l'humanité ». Elle insiste d'abord sur l'urgente nécessité de venir en aide aux faibles : lutter contre la faim et contre la misère ; elle préconise ensuite l'équité dans les relations commerciales et déplore le manque

de fraternité entre les peuples. La conclusion résume avec force le contenu de l'appel et son importance : « le développement, dit Paul VI, est le nouveau nom de la paix ».

La lettre au cardinal Roy commence par une réflexion du pape sur la difficulté de prononcer une parole unique dans l'infinie diversité des situations sur la face du monde et sur la responsabilité des communautés chrétiennes locales. Pour sa part, il va se contenter, dans cette lettre, d'évoquer quelques problèmes nouveaux et surtout de dégager quelques aspirations fondamentales et courants d'idées qui, à son avis, caractérisent son époque. Sans énumérer tous les problèmes mentionnés, relevons l'urbanisation galopante, les discriminations raciales, le développement vertigineux des moyens de communication sociale qui constituent un nouveau pouvoir. On voit aussi apparaître pour la première fois dans un document pontifical la question de l'environnement. Quant aux aspirations fondamentales, dans la droite ligne des encycliques de Jean XXIII et de la Constitution *Gaudium et Spes*, Paul VI les ramène à « une double aspiration plus vive au fur et à mesure que se développent l'information et l'éducation : aspiration à l'égalité, aspiration à la participation ». Cette double aspiration conduit naturellement à promouvoir une société politique de type démocratique. La lettre introduit ici une longue analyse des idéologies ; elle met en garde à la fois contre l'idéologie marxiste et contre l'idéologie libérale : il ne s'agit pas (plus) de les rejeter en bloc et de refuser toute collaboration concrète, mais d'opérer à leur égard un sage discernement. Une autre mise en garde, également très nuancée, concerne les sciences humaines réductrices et leur « soupçon ».

Devant cette réalité complexe, la dernière partie de la lettre invite avec force les chrétiens à s'engager dans la politique. « Le passage de l'économique au politique s'avère nécessaire ». Le pouvoir politique est « le lien naturel et nécessaire pour assurer la cohésion du corps social, ... la réalisation du bien commun » (46). Et l'aspiration à la participation, relevée au début de la lettre, entraîne logiquement l'engagement dans la politique. « Prendre au sérieux la politique à ses divers niveaux – local, régional, national et mondial – c'est affirmer le devoir de l'homme, de tout homme, de reconnaître la réalité concrète et la valeur de la liberté de choix qui lui est offerte de chercher à réaliser ensemble le bien de la cité, de la nation, de l'humanité. La politique est une manière exigeante – mais non la seule – de vivre l'engagement chrétien au service des autres » (46). La lettre se termine sur cet appel à l'engagement, un engagement qui devra toujours être éclairé par un discernement judicieux mais qui n'exclut d'avance aucune collaboration. L'espérance qui porte l'engagement du chrétien est en effet fondée sur la certitude que « le Seigneur est à l'œuvre avec nous dans le monde ». Mais elle vient aussi « de ce qu'il sait que d'autres hommes sont à l'œuvre pour entreprendre des actions convergentes de justice et de paix ; car, sous une apparente indifférence, il y a au cœur de chaque homme une volonté de vie fraternelle et une soif de justice et de paix qu'il s'agit d'épanouir » (48). Belle profession de foi dans l'être humain qui méritait d'être relevée.

Jean Paul II : une nouvelle époque ?

Élu le 16 octobre 1978, après le bref intermède de Jean Paul Ier, le pape polonais frappe d'emblée les esprits en exhortant d'une voix ferme, lors de l'eucharistie d'intronisation de son pontificat : « N'ayez pas peur ! Ouvrez toutes grandes les portes au Christ ». Henri Tincq¹⁵ relève deux mots clés chez Jean-Paul II : liberté et vérité. « Ils découpent les deux grandes phases de son pontificat ». Liberté d'abord, du début du pontificat à la chute du mur de Berlin

¹⁵ *Ces papes qui ont fait l'histoire. O.C.*, p.324.

(1989), il contribue pour une large part à l'écroulement du monde communiste. Vérité ensuite, il dénonce les dérives d'un monde moderne qui a perdu ses balises morales et spirituelles. Sans parler des grandes encycliques générales qui ont aussi des aspects sociaux (*Redemptor Hominis*, *Splendor Veritatis*, *Evangelium Vitae*), Jean Paul II a écrit trois encycliques sociales : *Laborem Exercens* (L'homme au travail), 1981, *Sollicitudo Rei Socialis* (La préoccupation de la réalité sociale, 1988) et enfin *Centesimus Annus* (Le centenaire, 1991).

Célébrant le 90^e anniversaire de *Rerum Novarum*¹⁶, l'encyclique *Laborem Exercens* se distingue par son caractère synthétique. Le pape reprend les grands points de l'enseignement social de l'Église du point de vue du travail. « Le travail humain est une clé – et probablement la clé essentielle – de toute la question sociale si nous essayons de la voir vraiment du point de vue du bien de l'homme » (3). Alors que *Rerum Novarum* faisait découler la nécessité du travail du péché originel, Jean Paul II la réfère à l'ordre du Créateur : « Emplissez la terre et soumettez-la » (Gn 1,28). Par le travail, l'homme, image de Dieu, continue la création. Tout travail est un bien, même si c'est un bien « ardu », et non seulement un bien utile mais un bien « digne » car il « correspond à la dignité de l'homme, ... exprime cette dignité et... l'accroît » (9).

De ce travail au sens subjectif, comme œuvre de l'homme, l'encyclique distingue le travail au sens objectif, qu'il identifie avec la technique, en donnant à ce terme une extension très vaste, l'ensemble des instruments dont l'homme se sert pour réaliser sa vocation de gestion de l'Univers. Le capital fait partie de cet « ensemble des moyens par lesquels l'homme s'approprie [les ressources de la nature] en les transformant à la mesure de ses besoins » et qui est « le fruit du patrimoine historique du travail humain » (12). Cette vision fondamentale des choses permet au pape d'affirmer avec la force de l'évidence la subordination absolue du capital par rapport au travail et de rejeter ce qu'il appelle l'économisme foncièrement matérialiste. Dans la foulée, le droit à la propriété privée est, plus clairement encore qu'auparavant, subordonné à celui de l'usage commun (ou destination universelle) des biens, en même temps que l'accès des travailleurs à une certaine copropriété des moyens de travail est encouragé, toujours au nom du primat de la personne, afin que chacun, dans une certaine mesure, puisse en quelque sorte travailler « pour son compte » (15).

L'encyclique aborde encore « les droits des travailleurs » et introduit ici la notion nouvelle de « l'employeur indirect », englobant sous ce terme, l'ensemble des éléments qui ont quelque influence sur la vie économique et les conditions de travail. On notera encore, dans un développement sur la juste rémunération, la préférence affichée pour un salaire familial qui permette à la mère de se consacrer d'abord à ses enfants : « la vraie promotion de la femme exige que le travail soit structuré de manière qu'elle ne soit pas obligée de payer sa promotion par l'abandon de sa propre spécificité et au détriment de sa famille dans laquelle elle a, en tant que mère, un rôle irremplaçable » (19). Une dernière partie présente des « éléments pour une spiritualité du travail » : elle revient sur le travail comme participation à l'œuvre de la création, parle du Christ comme l'homme du travail, appartenant au « monde du travail » et contemple enfin le travail à la lumière de la Croix et de la Résurrection.

L'encyclique *Sollicitudo Rei socialis* (l'intérêt actif pour la question sociale), publiée le 30 décembre 1987, célèbre aussi un anniversaire, les vingt ans de *Populorum Progressio*. Jean Paul II rappelle d'abord comment son prédécesseur a ouvert une voie nouvelle en faisant prendre conscience que « la question sociale est devenue mondiale ». Un vaste panorama de

¹⁶ L'encyclique devait paraître le 15 mai 1981, date anniversaire. L'attentat du 13 mai en a reporté la publication au 14 septembre.

l'état du monde constate que, globalement, la situation n'a fait que s'aggraver. Le fossé entre pays développés et pays en développement n'a fait que s'élargir, le sous-développement n'est pas seulement économique, il est aussi culturel, politique et humain. Enfin, même dans les pays développés, la pauvreté s'étend, l'écart entre les pauvres et les riches se creuse. Dans cette situation, la division actuelle du monde en deux blocs politiques et idéologiques opposés joue un rôle éminemment néfaste, empêchant toute véritable solidarité entre le Nord et le Sud. L'encyclique relève pourtant quelques points positifs, notamment l'attention accrue portée aux Droits Humains (faisant l'éloge au passage de la Déclaration de 1948) et la préoccupation nouvelle de l'écologie.

Le pape s'attache ensuite à définir le développement authentique. Celui-ci ne peut être seulement économique. Une conception économiste du développement aboutit au paradoxe d'un monde où le sur-développement, ce qu'on a commencé à appeler la civilisation de consommation, côtoie la pénurie. Dans une forme de pensée qui rappelle très fort celle de *Laborem Exercens*, Jean Paul II centre tout sur l'homme qui a la vocation divine de faire fructifier la création, « la tâche difficile mais exaltante, d'améliorer le sort de tout l'homme et de tous les hommes » (30). Il rappelle aussi la tradition de l'amour des pauvres dans l'Église et invite tous les croyants et finalement tous les humains à s'engager dans cette tâche, d'accomplir ce « devoir de tous envers tous » (32). Dans une rapide énumération de tous les aspects du développement, on trouve aussi un appel au souci du cosmos, modulé en trois préoccupations : le respect de l'identité de toutes les créatures, la conscience du caractère limité des ressources de la nature et le souci de préserver la qualité de l'environnement.

Les mêmes thèmes sont ensuite repris dans une « lecture théologique des problèmes modernes ». Le pape introduit ici la notion de « structures de péché » (qu'il avait développée dans l'exhortation apostolique *Reconciliatio et paenitentia* du 2 décembre 1984). Il identifie ainsi une double racine morale des désordres du monde : le désir du profit et la soif du pouvoir, l'un et l'autre « à tout prix ». Cela lui permet d'ouvrir « le chemin long et complexe » qu'il faudra suivre pour surmonter ces désordres. C'est essentiellement le chemin de la solidarité qui seul peut assurer la paix : « opus solidaritatis pax » (39). Une dernière partie reprend quelques orientations particulières, parmi lesquelles on relèvera la mention de l'amour préférentiel pour les pauvres et un nouveau rappel de la destination universelle des biens qui fait peser sur la propriété privée « une hypothèque sociale »¹⁷. Dans sa conclusion, le pape effleure d'un mot une « nouvelle manière d'aborder le sous-développement, qui fait de la libération la catégorie fondamentale », il signale que « les déviations et les risques de déviation liés à cette forme de réflexion ont été opportunément signalés par le Magistère ecclésiastique »¹⁸. Mais il souligne que « l'aspiration à la libération par rapport à toute forme d'esclavage, pour l'homme et pour la société, est quelque chose de noble et de valable ». Toutefois, l'obstacle principal à surmonter, c'est le péché et les structures de péché et la véritable libération se concrétise dans la solidarité et l'amour. « Chacun de nous est appelé à prendre sa part dans cette campagne pacifique, à mener avec des moyens pacifiques, pour conquérir le développement dans la paix, pour sauvegarder la nature elle-même et le monde qui nous entoure » (47).

L'encyclique du centenaire : *Centesimus Annus* commence assez normalement par un rappel de l'événement que fut l'encyclique de Léon XIII et de l'actualité qu'elle conserve malgré les

¹⁷ Jean Paul II a employé pour la première fois cette expression dans le discours d'ouverture de la troisième Conférence générale de l'Épiscopat latin-américain, à Puebla (28 janvier 1979).

¹⁸ Il s'agit de l'Instruction de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur quelques aspects de la théologie de la libération *Libertatis nuntius* (août 1984).

immenses changements que le monde a connus pendant le siècle écoulé et surtout dans les dernières années. Elle présente essentiellement l'intervention de Léon XIII comme mue par l'indignation devant la condition inhumaine que le régime économique du temps de la première industrialisation imposait aux ouvriers et par la sollicitude à l'égard de ceux-ci et de leurs familles. Jean Paul II y voit, bien avant que l'expression ait acquis droit de cité, une « option préférentielle pour les pauvres ». Le pape s'avance ensuite, selon ses termes, vers les « choses nouvelles » d'aujourd'hui. Il évoque ainsi quelques grands thèmes de la pensée sociale et de l'engagement, tels qu'ils se sont développés depuis le temps de Léon XIII : la lutte des classes et « la lutte pour la justice sociale », le rôle de l'État défini par le double principe de la subsidiarité qui crée les conditions favorables à la vie sociale et de la solidarité qui impose des règles (15), l'erreur d'une conception de la liberté qui la dispenserait de l'obéissance à la vérité et du devoir de respecter les droits des autres (17). Il s'arrête sur une description de la situation après la seconde guerre mondiale avec la constitution des deux blocs et, dans le bloc occidental, différentes situations : dans certains pays, un « effort positif pour reconstruire...une société démocratique inspirée par la justice sociale », dans d'autres, des régimes de « sécurité nationale », un peu partout les progrès de la « société de consommation », enfin une décolonisation qui trop souvent ne tient pas ses promesses. On arrive ainsi au chapitre central de l'encyclique consacré à « l'année 1989 ».

Le pape constate l'événement : « l'ordre de Yalta renversé pacifiquement ». Se référant, sans le nommer au rôle prépondérant de « Solidarnosc », il souligne que le système soviétique a été en fin de compte renversé par une révolte du monde ouvrier. S'ouvre ainsi pour le monde un véritable après-guerre, un temps de reconstruction, avec ses promesses mais aussi ses menaces.

L'apport propre de l'encyclique à la réflexion sur cet avenir se décline en deux chapitres. Le premier a pour titre : la propriété privée et la destination universelle des biens. Il renouvelle et approfondit la problématique en y faisant intervenir une troisième notion : le travail. L'origine des biens est la création : Dieu a confié la terre au travail des hommes et c'est le travail, entendu dans toute son extension, comprenant la connaissance et la capacité d'initiative, qui crée les biens en vue d'une vie digne pour tous les humains. L'échec du système socialiste ne peut signifier le triomphe indiscuté d'un système qui serait fondé sur la primauté absolue du capital mais il faut instaurer « une société du travail libre, de l'entreprise et de la participation » (35). Plus loin l'encyclique pose explicitement la question : peut-on dire, après la chute du communisme que le capitalisme est le système social qui l'emporte et le modèle vers lequel il faut tendre ? Elle répond : « Si sous le nom de « capitalisme » on désigne un système économique qui reconnaît le rôle fondamental et positif de l'entreprise, du marché, de la propriété privée...de la libre créativité humaine dans le secteur économique, la réponse est sûrement positive, même s'il serait peut-être plus approprié de parler d'« économie de marché »...Mais si...on entend un système où la liberté n'est pas encadrée par un contexte juridique qui la met au service de la liberté humaine intégrale et la considère comme une dimension particulière de cette dernière dont l'axe est d'ordre éthique et religieux, alors la réponse est nettement négative » (42). Le même chapitre comporte encore d'intéressants développements sur l'écologie et sur ce que le pape appelle « l'écologie humaine », le respect de la structure naturelle et morale dont l'être humain est doté par le Créateur.

Un dernier chapitre parle de l'Etat et de la culture. L'Église, y est-il dit, « apprécie le système démocratique ». Toutefois « une démocratie authentique n'est possible que dans un État de droit et sur la base d'une conception correcte de la personne humaine. Le pape souligne encore l'importance de la culture des nations et termine par une condamnation de la guerre

(rappelons qu'il avait pris clairement position contre la première guerre du golfe). En terminant, il revient sur la doctrine sociale de l'Église : celle-ci n'est pas un modèle de société, mais « une orientation intellectuelle indispensable », entendons une lumière, une inspiration qui peut et doit éclairer la recherche et les choix. Jean Paul II y voit un « instrument d'évangélisation » (54), une partie intégrante du message et de la mission de l'Église.

Quelques constantes...et quelques évolutions

7. La défense du pauvre

Ce qui provoque l'initiative de Léon XIII, c'est essentiellement sa sollicitude à l'égard des ouvriers, que le premier capitalisme industriel plonge dans une « situation d'infortune et de misère imméritée ». Sans doute est-il tout autant – voire plus encore – soucieux de les prémunir contre les illusions du socialisme mais c'est sa prise de position concernant le droit et le devoir de l'État en matière d'organisation du travail pour la protection des plus faibles et concernant la légitimité des organisations ouvrières qui a donné à l'encyclique sa portée historique. Dans son regard positif sur le monde, Jean XXIII salue comme un des « signes des temps », la décolonisation et l'idée de l'égalité foncière de tous les hommes. Paul VI élargit la sollicitude de l'Église aux dimensions du monde entier (« la question sociale est devenue mondiale » ; « les peuples de la faim interpellent les peuples de l'opulence ». Jean Paul II, dans *Centesimus Annus*, n° 11, souligne la continuité, dans l'Église, de « ce qu'on appelle l'option préférentielle pour les pauvres ». C'est lui qui a introduit cette expression dans *Sollicitudo Rei Socialis*, n°42, mais il est significatif qu'il la rattache ici à la prise de position de Léon XIII et y voit une inspiration constante de l'Église, une Tradition de l'Église, au sens le plus fort du terme.

2. Le socialisme

Léon XIII condamne sans appel le socialisme, « faux remède » qui trompe les travailleurs en leur faisant miroiter un monde sans souffrance : sa conception de la propriété collective est erronée et contraire au droit naturel (qui reconnaît la propriété privée) et sa conception de la lutte des classes est destructrice de la société. Pie XI fait état de l'évolution du socialisme, désormais « divisé entre deux partis opposés » : le « parti de la violence ou communisme » condamné absolument (Pie XI publiera un peu plus tard, le 19 mars 1933, l'encyclique *Divini Redemptoris* qui condamne le communisme comme « intrinsèquement pervers ») et un parti plus modéré, le socialisme tel qu'il s'est inséré dans les démocraties occidentales. De ce dernier le pape constate que, « parfois ses revendications ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens ». La lutte des classes prend la forme d'une légitime discussion d'intérêts et la guerre à la propriété privée fait place à la simple volonté de contrôler celle-ci. Pourtant, à la question : « peut-on trouver un compromis avec eux », le pape répond : non, car leur théorie de la société est inconciliable avec le christianisme authentique.

Jean XXIII ne parle pas de socialisme mais la « socialisation » est la clé de sa première encyclique *Mater et Magistra*. Il la définit comme « la multiplication des relations dans la vie commune », « cause et effet d'une intervention croissante des pouvoirs publics ». Toute l'encyclique est consacrée aux conditions qui permettront de réaliser cette socialisation de façon positive. Dans la lettre au cardinal Roy, Paul VI répète encore une fois que le chrétien ne peut s'identifier à l'idéologie marxiste mais il distingue de celle-ci « les mouvements

historiques concrets » et subordonne l'éventuelle collaboration à un « sage discernement ». Dans *Sollicitudo Rei Socialis*, l'aspect de mise en garde reparait, un peu subrepticement, par la brève mention de la théologie de la libération (46) et des risques de déviation qu'elle comporte.

3. La propriété privée et la destination universelle des biens

Contre le collectivisme socialiste, Léon XIII défend la propriété privée comme fruit du travail et moyen de vivre et de faire vivre sa famille raisonnablement. C'est un droit dont devraient idéalement jouir tous les hommes. Pie XI revient longuement sur la question : il prend position par rapport à ce qu'il appelle une théorie moderne qui subordonne le droit à son bon usage. Non, dit le pape, si le propriétaire use mal de sa propriété, il pêche mais il ne perd pas son droit. Le bon usage de la propriété est un devoir dont on ne peut exiger l'accomplissement par des voies de justice (sauf, toutefois, nécessité extrême ou quasi extrême). En même temps, Pie XI voit dans l'accession à la propriété la meilleure voie vers le relèvement du prolétariat.

C'est le Concile Vatican II, dans la Constitution *Gaudium et Spes* (69) qui a remis au premier plan la doctrine thomiste traditionnelle de la destination universelle des biens. Celle-ci est reprise par Jean Paul II qui n'hésite pas à parler d'une « hypothèque sociale » qui pèse sur la propriété privée. Le rapport entre la propriété privée et la destination universelle des biens est repris dans une vaste vision du rôle de l'homme comme gestionnaire en quelque sorte de la création.

4. Le capital et le travail

Pour Léon XIII, le capital et le travail sont également nécessaires et doivent collaborer, en quelque sorte sur pied d'égalité (l'intervention de l'État et l'action des groupements ouvriers doivent rétablir cet équilibre que l'industrialisation sauvage a détruit). La réflexion des encycliques porte surtout sur la juste rémunération, ses conditions (notamment la dimension familiale) et les processus qui la déterminent (rôle de l'État, notion de « l'employeur indirect »). Jean Paul II renouvelle de fond en comble la question par sa réflexion sur le travail comme clé de la question sociale dans *Laborem Exercens*. Considérant le travail dans un sens très inclusif, toute l'activité humaine, il lui confère une priorité absolue sur le capital qui n'est qu'un de ses produits et de ses instruments.

5. Le développement

Jean XXIII introduit le premier la problématique du développement. Il le fait dans la perspective classique à l'époque des « golden sixties » qui voit le sous-développement comme un retard qui pourra être comblé : son texte respire la confiance dans les capacités de l'intelligence humaine. La sonnette d'alarme est tirée par Paul VI dans *Populorum Progressio*. On lui doit la révélation de l'urgence et de la gravité du problème et une réflexion approfondie sur ce que doit être le véritable développement « de tout l'homme et de tous les hommes ». Jean Paul II reprend et prolonge cette réflexion dans *Sollicitudo Rei Socialis* (publiée pour le 20^e anniversaire de *Populorum Progressio*). Le développement ne peut être seulement économique : ce que le pape appelle « l'économisme » aboutit à du « moins humain » ; et il dénonce ici le « surdéveloppement » de la société de consommation dans les pays riches. Le souci du cosmos apparaît dans cette encyclique et sera développé davantage dans *Centesimus Annus*. Cette dernière encyclique introduit aussi la notion d'une « écologie

humaine », entendant par là « le respect par l'homme de la structure naturelle et morale dont il a été doté » (38).

6. Le respect de la dignité humaine

Tout en prenant la défense du travailleur, *Rerum Novarum* insistait sur le caractère naturel des inégalités dans le monde. Jean XXIII marque une rupture en saluant avec joie comme signes des temps la promotion des travailleurs, l'accès des femmes à la vie publique et la décolonisation : « Maintenant s'est propagée largement l'idée de l'égalité naturelle de tous les hommes ». Paul VI continue dans la même ligne, non seulement par sa réflexion sur le développement de tout l'homme mais, dans la lettre au cardinal Roy, où il caractérise l'homme contemporain par la double aspiration à l'égalité et à la participation. Jean Paul II met l'homme au centre de sa pensée sociale : l'économie, le régime politique, la culture sont à son service.

Mais la liberté de l'homme n'est pas l'arbitraire. Jean XXIII, après avoir accueilli les droits de l'Homme rappelle les devoirs correspondants. L'homme est créé, il reçoit de Dieu sa mission, notamment de gérer le monde, il doit respecter la création et avant toutes choses, respecter sa propre nature (c'est « l'écologie humaine » évoquée plus haut). Ce rappel de la responsabilité devant Dieu est très accentué dans l'enseignement de Jean Paul II. Il est sensible notamment dans les textes (encore rares) qui parlent de la démocratie : celle-ci n'est pleinement légitime que si est sauve une conception correcte de la personne humaine.

7. L'Église dans le monde de ce temps

Rerum Novarum, après d'autres interventions de Léon XIII, exprime la prise en compte par ce pape de la réalité du monde moderne, spécifiquement du régime économique nouveau. Face à l'injustice de ce monde, il estime que l'Église a le droit de prononcer une parole et qu'elle apporte un éclairage irremplaçable. Pie XI, le pape de l'Action Catholique, est dans la même ligne et son encyclique débouche sur une sorte d'appel à rechristianiser la société. Les prises de position de Pie XII, externes et internes, ont accentué l'impression d'un certain durcissement de l'Église face à l'évolution du monde. Jean XXIII ouvre une nouvelle ère. En donnant droit de cité aux droits humains dans l'enseignement de l'Église, en reconnaissant les signes des temps, en adressant son encyclique à tous les hommes de bonne volonté, il ouvre un dialogue confiant avec son temps, avec le monde de ce temps. Sa distinction, dans *Pacem in Terris*, entre « l'erreur et ceux qui la commettent » a rendu possible l'engagement des chrétiens avec les autres dans beaucoup de causes humaines. Le Concile a confirmé cette ouverture par la Constitution *Gaudium et Spes*. « Le chrétien sait qu'il y a au cœur de chaque homme une volonté de vie fraternelle et une soif de justice et de paix qu'il s'agit d'épanouir » (Paul VI au cardinal Roy). Désormais chaque intervention pontificale évoque la collaboration avec les autres chrétiens, les croyants de toutes les religions et tous les hommes et les femmes qui cherchent la justice et la paix.

Jean-Marie Faux S.J.
Centre Avec